

et

Le Seclin Ping Pour Prétexte

Organisent une initiation / compétition régionale de

## TENNIS DE TABLE JEUNE

AB / BC / CD



### CATEGORIE MASCULIN / FEMININ

Moins de 10 ans

Moins de 16 ans

Moins de 12 ans

Moins de 18 ans

Moins de 14 ans

Moins de 21 ans

**LE MARDI 18 FEVRIER 2020**

**DE 9H30 à 16h00**

A la Salle Jacques Secrétin,  
Rue du Collège Demailly  
59113 SECLIN

Bondues le 18/01/2020

Madame, Monsieur,

La Ligue Sport Adapté des Hauts-de-France et le Seclin Ping Pour Prétexte organisent une initiation / compétition régionale de Tennis de Table le Mardi 18 Février 2020 de 9H30 à 16h00 à la Salle Jacques Secrétin, Rue du Collège Demailly 59113 SECLIN

Vous trouverez ci-joint :

- ✓ Le règlement
- ✓ Le programme
- ✓ La fiche d'inscription
- ✓ Le plan d'accès

Les inscriptions seront clôturées le 14 février 2020. La licence Sport Adapté en cours est OBLIGATOIRE. Pour tout renseignement et envoi des inscriptions s'adresser à :

Priscille BERGER

**Tel: 06.51.82.48.71**

**Email: [priscille.berger@ffsa.asso.fr](mailto:priscille.berger@ffsa.asso.fr)**

Nous vous prions d'agrèer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

**Président du Seclin PPP**

**Patrick Godard**

**Président de la LSA**

**Hauts-de-France**

## RÈGLEMENT

- Dans chaque classe, il y a 2 niveaux, uniquement les joueurs du **niveau 1 pourront se qualifier pour les championnats de France.**
- Pour le niveau 1 des classes AB, BC et CD, seront appliqués en championnat régional du 28 avril 2018, les règlements officiels applicables aux championnats de France.
- Rappel : Pour le niveau 1, en classe AB et BC, la balle doit être visible pour le service mais pas obligatoirement lancée.
- Des montées en niveau 1 pourront être acceptées pour les médaillé(e)s du niveau 2 de la prochaine rencontre qui aura lieu le mardi 18 Février 2020.
- Des descentes en niveau 2 pourront être acceptées pour les derniers de niveau 1 de la prochaine rencontre qui aura lieu le mardi 18 Février 2020.
- Pour le niveau 2, TOLÉRANCE est le mot clef... , entre autres pour les services. Mais ces dérogations et dispositions spécifiques ne pourront être acceptées qu'à condition qu'elle n'amène aucun avantage substantiel au joueur lui permettant grâce à celles-ci de remporter le point. Si tel est le cas, la balle sera à remettre. Puis, si la situation se reproduit trop fréquemment le joueur perdra le point.
- Gain du match en niveau 2 : la victoire sera attribuée dès qu'un joueur aura gagné 2 manches de 11 points.
- Des regroupements par catégorie d'âge et par classe pourront être faits s'il n'y a pas assez de pongistes engagés.

### Précisions :

**Concernant les changements de classification pour la saison 2019/2020:** Ils seront acceptés si la demande de changement est envoyée à la FFSA avant le 31 décembre 2019 ( et si la FFSA valide ce changement)

**Concernant les changements de niveaux :**

- Un joueur niveau 2 ayant fait 1 2 ou 3 lors d'une interzones ou d'une régionale peut , s'il le souhaite passer en niveau 1 pour toutes les compétitions suivantes de la saison.
- Un joueur niveau 1 ayant été dernier ou avant dernier peut, s'il le souhaite passer au niveau 2 lors des compétitions suivantes de la saison.

**Mais attention :** un seul changement de niveau autorisé par saison! ET les descentes de niveau 1 à niveau 2 lors de la saison suivante ne seront autorisées que pour les joueurs ayant été dernier ou avant dernier en niveau 1 lors d'une rencontre régionale de la saison précédente (pas une interzones)

## ORGANISATION ET DÉROULEMENT DE LA JOURNÉE (PRÉVISIONNEL)

- 9h30 : ouverture de la salle – Accueil
- 10h : début de l'initiation
- 11h30 : début de la compétition
- 12h30 – 13h30 : pause repas
- 13h30 : reprise du tournoi
- 15h15 : remise des récompenses
- 16h00 : fin de la compétition

PAS DE RESTAURATION SUR PLACE



## PLAN D'ACCES

